



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°39/2026
SÉANCE N° 03 DU 4 MAI 2026

ORGANISMES EXTÉRIEURS – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 28 avril 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Jean-René Ladurée, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, André Vigouroux, Christine Nadau, Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Jean-Marc Chanteau, Annette Chesnel, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthe-Lopez, Patrice Morin, Manel Bentefrit, Guéwen Douesneau, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven (jusqu'à 18 h 52), Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoigne, Habib Bousbih, Nadège Davoust, Michel Neveu, Ingrid Walkowiak, Éric Paris, Geneviève Pham Sigmann, Jérôme Fortin- Stoltz, Louise Rebeyrolle-Rozel, Rihaoui Chanfi, Gilles Mézière, Agathe Laigle, Fabien Guittois, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Tony Echelard (jusqu'à 18 h 50), Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau, Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Virginie Marsollier-Biela, Julien Brocaïl, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Éric Morand, Éric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde, Murielle Mouloudj-Millet, Pierre Besançon, Nelly Houssin, Louis Michel, Éric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué, Sophie Chauvigné et Michel Rocherullé.

Étaient représentés

Isabelle Jouault a donné pouvoir à Nicolas Deulofeu, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Valérie Melot-Raynal a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Olivier Richefou a donné pouvoir à Christine Nadau, Antoine Serrière a donné pouvoir à Damien Richard, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Ingrid Walkowiak, Antoine Caplan a donné pouvoir à Laurent Paviot, Jérôme Lesteven a donné pouvoir à Agnès Camarena (à partir de 18 h 52), Samia Sultani-Vigneron a donné pouvoir à Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis a donné pouvoir à Agathe Laigle, Tony Echelard a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 50).

David Moussay est représenté par Virginie Marsollier-Biela (suppléante).

Isabelle Fougeray et Tony Echelard ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 6 mai 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 MAI 2026

ORGANISMES EXTÉRIEURS – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33
et L5211-1,

Vu la décision unanime du conseil communautaire de ne pas recourir au scrutin
secret,

Considérant que suite à l'installation du nouveau conseil communautaire, il
convient de procéder à la désignation de ses membres pour siéger au sein des
organismes extérieurs,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire désigne ses représentants pour siéger au sein des
organismes extérieurs.

Article 2

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente
délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller
communautaire s'étant abstenu (Thomas Brisseau).

Le Président,

Signé : Florian Bercault

1. -DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Laval Économie

Conformément aux statuts de Laval Économie, le conseil d'administration est composé d'élus de la communauté d'agglomération, de chefs d'entreprises et de personnalités qualifiées dont l'activité touche au développement économique de Laval Agglomération.

Aussi Laval Agglomération doit désigner 15 représentants pour siéger au sein de ce conseil d'administration : 4 élus au titre de Laval, 5 élus au titre du secteur géographique de la 1^{ère} couronne, et 6 élus au titre des autres communes de l'agglomération.

Sont désignés :

Laval
Antoine CAPLAN
Habib BOUSBIH
Ingrid WALKOWIAK
Patrice MORIN
Secteur géographique de la 1^{ère} couronne
Gwénaél POISSON <i>représentant la commune de Bonchamp-lès-Laval</i>
Nelly HOUSSIN <i>représentant la commune de Saint-Berthevin</i>
Corinne GOUGEON <i>représentant la commune de L'Huisserie</i>
Patrick PÉNINGUEL <i>représentant la commune de Changé</i>
Patrick PAVARD <i>représentant la commune de Louverné</i>
Autres communes de l'agglomération
Éric MORAND <i>représentant la commune d'Olivet</i>
David MOUSSAY <i>représentant la commune de Louvigné</i>
André VIGOUROUX <i>représentant la commune de Châlons-du-Maine</i>
Olivier BARRÉ <i>représentant la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne</i>
Tony ECHELARD <i>représentant la commune du Genest-Saint-Isle</i>
Isabelle FOUGERAY <i>représentant la commune de La Chapelle-Anthenaise</i>

Mission Locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de la Mayenne

Cette association a pour objet :

- de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en Mayenne,
- de participer à la définition des besoins en formation dans la perspective du développement des bassins d'emploi du Département de la Mayenne,
- d'être force de propositions et d'innovations pour toutes actions visant à la création ou au développement d'activités favorisant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Conformément aux statuts de la Mission Locale, Laval Agglomération doit désigner :

- 5 titulaires avec voix délibérative pour l'assemblée générale ainsi que 5 suppléants,
- 5 titulaires et 5 suppléants pour le conseil d'administration qui compte à ce jour 32 membres titulaires.

Il est proposé de désigner :

Assemblée générale	
Titulaires	Suppléants
Christine NADAU	Sophie FERRIE
Gwénaël POISSON	Manel BENTEFRIT
Tony ECHELARD	Agnès CAMARENA
Patrice MORIN	Rihaoui CHANFI
Marie ER-RAFIQI	Katy LEMOIGNE

Conseil d'administration	
Titulaires	Suppléants
Christine NADAU	Sophie FERRIE
Gwénaël POISSON	Manel BENTEFRIT
Tony ECHELARD	Agnès CAMARENA
Patrice MORIN	Rihaoui CHANFI
Marie ER-RAFIQI	Katy LEMOIGNE

Initiative Mayenne

L'association Initiative Mayenne œuvre sur le département de la Mayenne pour la création, la reprise et le développement des entreprises en proposant un accompagnement complet et un suivi personnalisé pendant les premières années des entreprises ; en des prêtres d'honneur aux personnes créatrices d'entreprises.

Sont désignés pour représenter la Laval Agglomération au sein de "Initiative Mayenne" :

Titulaires	Suppléants
Tony ECHELARD	Gwénaël POISSON
Jean-René LADURÉE	Ingrid WALKOWIAK

Syndicat Mixte de l'Aéroport de Laval et de la Mayenne (SMALM)

Le conseil communautaire désigne ses représentants pour siéger au sein du comité syndical :

Titulaires	Suppléants
Jean-Pierre THIOT	Jean-Marc CHANTEAU
Julien BROCAIL	Louis MICHEL
Jean-Marc COIGNARD	Laurent PAVIOT
Guéwen DOUESNEAU	Olivier BARRÉ

Commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Laval et de la Mayenne

L'article R571-70 du code de l'environnement prévoit la mise en place d'une commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Laval et de la Mayenne.

Sont désignés :

Titulaires	Suppléants
Jean-Pierre THIOT	Louis MICHEL
Julien BROCAIL	Jean-Marc COIGNARD
Guéwen DOUESNEAU	Jean-Marc CHANTEAU

Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Sont désignés pour pourvoir au remplacement de Florian Bercault, en tant que président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation, au sein de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) lorsque celui-ci détient plusieurs mandats mentionnés à l'article L751-2 du code du commerce :

- Tony ECHELARD,
- Patrice MORIN, en l'absence de tony ECHELARD,
- Patrick PAVARD, en l'absence de Patrice MORIN,
- Jean-René LADURÉE, en l'absence de Patrick PAVARD,
- Corinne GOUGEON, en l'absence de Jean-René LADURÉE.

Office de Tourisme

Suite au transfert de l'intégralité de la compétence " Tourisme " à Laval Agglomération, l'Office du Tourisme est devenu communautaire. Aussi, ce sont 11 représentants de Laval Agglomération qui doivent siéger au conseil d'administration.

À cet effet, Laval Agglomération désigne :

- Éric MORAND
- Yannick BORDE
- Tony ECHELARD
- Jean-René LADURÉE
- Marie-Paule PHELIPPOT
- Gwénaél POISSON
- Olivier BARRÉ
- Vincent PAILLARD
- Agnès CAMARENA
- Ingrid WALKOWIAK
- Antoine CAPLAN

Maison de l'Europe

Les statuts de La maison de l'Europe en Mayenne prévoient que l'association se compose, notamment dans son deuxième collège des collectivités locales et territoriales et de leurs groupements. Laval Agglomération est donc membre de ce deuxième collège.

Ces mêmes statuts précisent que les membres du deuxième collège élus au conseil d'administration doivent désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

À cet effet, il vous est proposé de désigner :

- Christine NADAU, titulaire,
- André VIGOUROUX, suppléant,

pour représenter Laval Agglomération au sein du conseil d'administration de La maison de l'Europe en Mayenne.

Syndicat Mixte Ouvert Mayenne Très Haut débit (SMO)

Depuis 2016, la stratégie numérique départementale a pris une nouvelle dimension en actant le Très Haut Débit pour Tous. Une décision prise en très étroite concertation avec l'État, la Région Pays de la Loire et les EPCI. Cette politique ambitieuse a pris appui sur la constitution d'un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) regroupant 10 Communautés de communes (255 communes) chargé de

piloter un Réseau d'Initiative Publique (RIP). En 2026, la couverture en très haut débit du territoire mayennais est achevée à 98% et l'activité du SMO se concentre sur le contrôle de l'exploitation du réseau fibre optique.

Le syndicat est administré par un comité syndical constitué de délégués désignés au sein des organes délibérants.

Laval Agglomération doit désigner deux représentants titulaires et deux suppléants pour siéger au sein du SMO Mayenne très haut débit.

Titulaires	Suppléants
Jean-René LADURÉE	Tony ECHELARD
Jérôme LESTEVEN	Guéwen DOUESNEAU

Laval Mayenne Technopole (LMT)

Les statuts de l'association Laval Mayenne Technopole prévoient qu'elle est administrée par un conseil de vingt et un membres dont 3 administrateurs désignés par Laval Agglomération.

En conséquence, l'assemblée délibérante procède à la désignation de :

- Christine NADAU
- Jean-René LADURÉE
- Ingrid WALKOWIAK

Centre lavallois de ressources technologiques spécialisé en Réalité Virtuelle, Réalité Augmentée et technologies émergentes (CLARTÉ)

La mission de cet organisme est de répondre aux besoins des entreprises, en assurant des transports de technologies depuis des laboratoires publics ou privés qui travaillent sur l'informatique embarquée à bord des véhicules et des réseaux de communication.

Laval Agglomération, membre associé de droit siégeant à titre consultatif au conseil d'administration de CLARTÉ, procède à la désignation de :

Titulaire	Suppléant
Jean-René LADURÉE	Ingrid WALKOWIAK

Université catholique de l'Ouest (UCO Laval)

L'Association UCO Laval a pour mission de gérer l'établissement d'enseignement supérieur privé.

Laval Agglomération est membre de droit et siège à ce titre au conseil d'administration. En conséquence, le conseil communautaire désigne ses représentants :

Titulaire	Suppléant
Christine NADAU	Roland BOUVET

Institut universitaire de technologie (IUT) de Laval

Les statuts approuvés par le conseil d'administration de l'IUT lors de sa séance du 20 octobre 2005 prévoient que Laval Agglomération soit représentée dans le collège des " Personnalités extérieures " par 1 représentant.

Aussi, Laval Agglomération désigne :

Titulaire	Suppléant
Christine NADAU	Marie-Laure LE MÉE CLAVREUL

Centre Universitaire de la Mayenne - Laval (CUML)

Conformément à l'article 7 des statuts de ce syndicat mixte, Laval Agglomération est représentée au sein du Comité syndical par 4 délégués.

Le conseil communautaire désigne à cet effet :

- Christine NADAU
- Nelly HOUSSIN
- Marie-Laure LE MÉE CLAVREUL
- Ingrid WALKOWIAK

ESTACA

Le conseil d'établissement de l'ESTACA – Campus Ouest a pour objectif de favoriser le développement de l'ESTACA à Laval et de faire des propositions dans le cadre de la préparation des décisions prises par le groupe ESTACA.

1 représentant proposé par Laval Agglomération siège au sein du conseil d'établissement.

Aussi, le conseil désigne pour représenter Laval Agglomération :

- Christine NADAU

ESIEA

Le conseil d'établissement de l'ESIEA a pour objectif de favoriser le développement de l'ESIEA à Laval et de faire des propositions dans le cadre de la préparation des décisions prises par le Groupe ESIEA.

1 représentant proposé par Laval Agglomération siège au sein du conseil d'établissement.

Aussi, le conseil désigne pour représenter Laval Agglomération :

- Christine NADAU

Laval Virtual

Conformément à l'article 10 des statuts de l'association, Laval Agglomération est représentée par 3 élus au sein de Laval Virtual.

Il convient donc de procéder à la désignation de 3 représentants de Laval Agglomération à l'assemblée générale et au conseil d'administration de Laval Virtual.

Sont désignés :

- Jean-René LADURÉE
- Patrick PÉNIGUEL
- Claire LE CORNEC

Collèges et Lycées

Les articles R421-14 et suivants du Code de l'Éducation précisent les attributions des Conseils d'Administrations et des Commissions Permanentes dans chaque collège et lycée.

Sont désignés pour représenter Laval Agglomération dans chacun des établissements suivants :

Collèges	Titulaires	Suppléants
Emmanuel de Martonne	Murielle MOULOUDJ-MILLET	Manel BENTEFRIT
Jacques Monod	Nathalie FORET-VETTIER	Sylvie RIBAUT
Pierre Dubois	Laurent PAVIOT	Agnès CAMARENA
Fernand Puech	Rihaoui CHANFI	Isabelle FOUGERAY
Jules Renard	Christine NADAU	David MOUSSAY
Alain Gerbault	Fabien GUITTOIS	Annette CHESNEL
De Misedon (Port-Brillet)	Vincent PAILLARD	Damien RICHARD

Lycées	Titulaires	Suppléants
Robert Buron	Agnès CAMARENA	Laurent PAVIOT
Réaumur	Patrice MORIN	Agnès CAMARENA
Douanier Rousseau	Guéwen DOUESNEAU	Manel BENTEFRIT
Ambroise Paré	Vincent PAILLARD	Katy LEMOIGNE
Gaston Lesnard	Guéwen DOUESNEAU	Agathe LAIGLE

Comité consultatif régional pour la recherche et le développement technologique

Laval Agglomération désigne :

- Christine NADAU

1. AMÉNAGEMENT, HABITAT, MOBILITÉS, RÉNOVATION URBAINE

Laval Mayenne Aménagements (SEM)

Laval Agglomération est actionnaire de la SEM Laval Mayenne Aménagements à hauteur de 29.72% et dispose d'un représentant permanent pour siéger au sein de l'assemblée générale et de six représentants permanents au sein du conseil d'administration.

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, le mandat des représentants permanents s'achève, à l'issue de leur mandat, après désignation de nouveaux représentants permanents désignés par le conseil communautaire renouvelé,

Le conseil communautaire doit désigner le représentant permanent de Laval Agglomération au sein de l'assemblée générale ainsi que six représentants au sein du conseil d'administration de la SEM Laval Mayenne Aménagements,

Il peut également proposer à Laval Agglomération d'occuper la présidence du conseil d'administration et proposer un candidat pour occuper cette fonction,

En conséquence, l'assemblée délibérante désigne Isabelle FOUGERAY pour siéger au sein de l'assemblée générale de la société, Olivier BARRÉ étant désigné comme suppléant et leur confère tous pouvoirs pour l'exercice de leur mission,

L'assemblée désigne également les représentants permanents pour siéger au sein du conseil d'administration et leur confère tous pouvoirs pour l'exercice de cette mission :

- Patrick PAVARD
- Jean-Marc COIGNARD
- Olivier BARRÉ
- Tony ECHELARD
- Isabelle FOUGERAY
- Jérôme LESTEVEN

En application de l'article L1524-5-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire autorise les représentants de Laval Agglomération siégeant au sein du conseil d'administration à accepter les fonctions qui pourraient leur être proposées pour représenter la SEM Laval Mayenne Aménagements au sein des assemblées de ses filiales et des sociétés au sein desquelles elle détient une participation.

Le conseil communautaire autorise les représentants de Laval Agglomération siégeant au sein du conseil d'administration à accepter les fonctions qui pourraient leur être proposées par les instances de la société (membre du comité d'évaluation et d'engagements, commission d'appel d'offres, mandat spécial, etc.).

Le conseil communautaire autorise les représentants de la collectivité au sein du conseil d'administration à percevoir de la SEM Laval Mayenne Aménagements, le cas échéant, sur présentation des justificatifs, le remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat, conformément à l'article R.225-33 du Code de commerce.

Société publique locale d'aménagement (SPL) Laval Mayenne Aménagements

Laval Agglomération est actionnaire de la SPL Laval Mayenne Aménagements à hauteur de 33.33% et dispose d'un représentant permanent pour siéger au sein de l'assemblée générale et de cinq représentants permanents au sein du conseil d'administration.

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, le mandat des représentants permanents s'achève, à l'issue de leur mandat, après désignation de nouveaux représentants permanents désignés par le conseil communautaire renouvelé,

Le conseil communautaire doit donc désigner le représentant permanent de Laval Agglomération au sein de l'assemblée générale ainsi que cinq représentants au sein du conseil d'administration de la SPL Laval Mayenne Aménagements

Le conseil communautaire dispose également de la faculté de proposer un candidat pour occuper la fonction de président du conseil d'administration.

L'Assemblée délibérante désigne Isabelle FOUGERAY pour siéger au sein de l'assemblée générale de la société, Olivier BARRÉ étant désigné comme suppléant et leur confère tous pouvoirs pour l'exercice de leur mission.

Le conseil communautaire désigne les représentants permanents pour siéger au sein du conseil d'administration et leur confère tous pouvoirs pour l'exercice de cette mission :

- Patrick PAVARD
- Olivier BARRÉ
- Tony ECHELARD
- Isabelle FOUGERAY
- Guéwen DOUESNEAU

Le conseil communautaire autorise les représentants de Laval Agglomération siégeant au sein du conseil d'administration à accepter les fonctions qui pourraient leur être proposées par les instances de la société (membre du comité d'engagement, commission d'appel d'offres, mandat spécial, etc.).

Le conseil communautaire autorise les représentants de la collectivité au sein du conseil d'administration à percevoir de la SPL Laval Mayenne Aménagements, le cas échéant, sur présentation des justificatifs, le remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat, conformément à l'article R.225-33 du Code de commerce.

Société publique régionale des Pays de la Loire

La région a une société publique régionale ayant pour objet statutaire de :

- Réaliser toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique ou tout autre domaine de compétences de ses actionnaires,
- Mettre en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement pour le compte de ses actionnaires ;

Conformément aux statuts de cette Société publique régionale, Laval Agglomération doit désigner 1 représentant au sein du conseil d'administration.

Est désigné : Jérôme FORTIN

Commission locale des sites patrimoniaux remarquables

La loi « liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine » du 7 juillet 2016 impose la mise en place d'une commission locale du ou des site(s) patrimonial(aux) remarquable(s) et en fixe la composition.

Il est décidé de fixer une commission locale unique des sites patrimoniaux remarquables.

Le Président de Laval Agglomération précise que la commission locale des sites patrimoniaux remarquables comprend les membres de droit suivants : le Président de Laval Agglomération, le maire de Parné-sur-Roc, l'adjoint à l'urbanisme de la ville de Laval, le Préfet de la Mayenne, la Directrice régionale des affaires culturelles, l'architecte des bâtiments de France.

Président	Florian BERCAULT
Ville de Laval, adjoint à l'urbanisme durable	Jérôme LESTEVEN
Maire de Parné-sur-Roc	Eric LEMOINE

Le Président précise également que la commission locale des sites patrimoniaux remarquables comprend, parmi le collège des représentants désignés par le Conseil communautaire en son sein :

Titulaire	Suppléant
Sophie FERRIE	Julie CHARPENTIER
Claire LE CORNEC	David MOUSSAY
Jean-René LADURÉE	Michel ROCHERULLÉ
Éric MORAND	Ingrid WALKOWIAK

La composition de la commission sera complétée des représentants associatifs et de personnalités qualifiées après réception de l'avis de la Préfète.

Mayenne Ingénierie

Laval Agglomération désigne Patrick PAVARD comme représentant à l'assemblée générale de Mayenne Ingénierie.

Association Mayennaise d'Action auprès des gens du Voyage (AMAV)

Laval Agglomération désigne :

- Patrice MORIN
- Corinne GOUGEON

pour la représenter au sein du conseil d'administration de l'AMAV.

Commission consultative relative au Schéma départemental d'accueil des gens du voyage en Mayenne

La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit en son article 1-IV, la création d'une Commission consultative relative au Schéma départemental des gens du voyage. Cette commission doit notamment comprendre les représentants des communes concernées, des représentants des gens du voyage et des associations intervenant auprès d'eux. Elle est présidée conjointement par le représentant de l'État dans le Département et par le Président du Conseil départemental.

Laval Agglomération doit être représentée par au moins 2 représentants. Le conseil communautaire désigne à cet effet :

- Patrice MORIN
- Corinne GOUGEON

Méduane Habitat

Méduane Habitat, société de droit privé dispose au sein de son conseil d'administration de 18 membres. Laval Agglomération possédant 30 actions, elle dispose d'un représentant au sein du CA.

Afin d'élargir cette représentativité, il est proposé de céder une action à un élu communautaire pour lui permettre de siéger au CA.

En conséquence, l'assemblée délibérante désigne :

- Corinne GOUGEON, comme représentant au titre de la propriété de 29 actions
- Isabelle FOUGERAY, comme représentant au titre de la cession d'une action.

Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)

En application de l'article R 441-9 alinéa III du CCH, la composition de la CALEOL est la suivante :

Avec voix délibérative :

- Le président de la Commission d'Attribution des Logements, administrateur de MEDUANE HABITAT,
- 4 Administrateurs de MEDUANE HABITAT,
- 1 administrateur de MEDUANE HABITAT représentant des locataires,
- Le préfet du département ou son représentant,
- Le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat pour l'attribution des logements situés sur le territoire relevant de leur compétence ou son représentant,
- Le maire, ou son représentant, de la commune où sont situés les logements à attribuer. Pour l'attribution de ces logements il dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix.

Avec voix consultative :

- Le représentant d'Action Logement.

S'il le souhaite, le Président de la CALEOL peut appeler à siéger, à titre consultatif, un représentant des Centres Communaux d'Action Sociale ou un représentant du service chargé de l'action sanitaire et sociale du département du lieu d'implantation des logements.

Le conseil communautaire désigne Corinne GOUGEON, comme représentant avec voix délibérative.

Podeliha

Podeliha propose un poste de censeur à Laval Agglomération

Le conseil communautaire désigne, pour occuper les fonctions de censeur au sein de Podeliha, Corinne GOUGEON.

Laval Agglomération approuve l'actionnariat au sein de Podeliha et procédera à un prêt d'actions pour le représentant de l'actionnariat de l'EPCI au nom du censeur.

Association Départementale Information Logement (ADIL)

Laval Agglomération désigne pour la représenter au sein du conseil d'administration de l'ADIL : Corinne GOUGEON

Association Départementale pour le Logement des Jeunes (ADLJ)

Laval Agglomération désigne pour la représenter au sein du conseil d'administration de l'ADLJ :

Titulaire	Suppléant
Corinne GOUGEON	Christine NADAU
Patrice MORIN	Manel BENTEFRIT

Enosia

Laval Agglomération désigne pour la représenter au sein du conseil d'administration d'Enosia :

Titulaire	Suppléant
Corinne GOUGEON	Marie ER-RAFIQI

Référent Habitat Indigne

Sont désignés en tant que Référent Habitat Indigne de Laval Agglomération :

- Corinne GOUGEON
- Patrice MORIN

Commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH)

La composition de la Commission locale d'amélioration de l'habitat de Laval Agglomération est fixée de la façon suivante :

- Le Président de Laval Agglomération ou son représentant,
- Le délégué de l'agence dans le département ou son représentant,
- Un représentant des locataires,
- Un représentant des propriétaires,
- Une personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine du logement,
- Deux personnes qualifiées pour ses compétences dans le domaine social,
- Un représentant des associés collecteurs de l'union d'économie sociale pour le logement,
- Trois représentants de la Communauté d'Agglomération.

Le conseil communautaire désigne pour y siéger les membres titulaires et suppléants conformément au tableau :

Titulaire	Suppléant
Corinne GOUGEON	Fabien ROBIN
Murielle MOULOUDJ-MILLET	Sylvie RIBAUT
Patrice MORIN	Marie-Laure LE MÉE CLAVREUL

Alternatri 53 la régie de quartier en mouvement

Laval Agglomération désigne Patrice MORIN comme représentant au conseil d'administration d'Alternatri 53 la régie de quartier en mouvement.

Commission locale des transports publics particuliers de personnes (T3P)

Laval Agglomération désigne Julien BROCAIL comme représentant à la commission locale des transports publics particuliers de personnes, Jean-Marc CHANTEAU étant désigné suppléant.

Groupement des autorités responsables de transport (GART)

L'Association "GART" regroupe les collectivités et Établissements Publics responsables de transport.

Il y a lieu de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant appelés à participer à l'assemblée générale de cet organisme.

Sont désignés :

Titulaire	Suppléant
Julien BROCAIL	Jean-Marc CHANTEAU

Référent sécurité routière

La sécurité routière est l'un des enjeux nationaux de première importance. L'objectif majeur est de réduire le nombre de tués et blessés sur nos routes. Pour cela la prévention est essentielle afin de faire prendre conscience aux usagers des risques de la route pour adapter des comportements apaisés.

Afin de s'inscrire dans cette dynamique, Laval Agglomération désigne un élu "référent sécurité routière". Il sera le relai local privilégié pour la diffusion d'informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en compte dans les différents champs de compétence de la commune.

Est désigné : Habib BOUSBIH

2. TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET ÉCOLOGIQUES

Association Air Pays de Loire

Cette association est chargée du réseau de surveillance de la qualité de l'air sur la région.

Elle est constituée de membres répartis en 4 collèges (l'État, les collectivités territoriales, les représentants des activités émettrices de substances surveillées soit des groupements industriels, les associations et les personnes qualifiées).

Chaque collège dispose de 200 voix, le nombre total de voix étant de 800. Laval Agglomération dispose de 8 voix. Le conseil communautaire désigne son représentant titulaire et son représentant suppléant :

Titulaire	Suppléant
Nicolas DEULOFEU	Fabien ROBIN

Association AMORCE

Cette association regroupe 170 collectivités territoriales et agit dans les domaines suivants :

- Gestion des déchets municipaux,
- Réseaux de chaleur,
- Gestion de l'énergie par les collectivités.

Il y a lieu de désigner 1 représentant appelé à participer aux réunions de cette association.

Est désigné :

- Nicolas DEULOFEU

Société LafargeHolcim Ciments à Saint-Pierre-la-Cour

Le conseil communautaire désigne un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein de la commission de suivi de site (CSS) de la société des Ciments LafargeHolcim Ciments à Saint-Pierre-la-Cour :

Titulaire	Suppléant
Nicolas DEULOFEU	Fabien ROBIN

Société Séché Éco-Industries à Changé et Saint-Germain-Le-Fouilloux

La commission de suivi de site (CSS), mise en place auprès de la société Éco-Industries en application de l'article L125-1 du code de l'environnement a été créée par arrêté préfectoral. Elle est chargée de promouvoir l'information du public sur le fonctionnement du parc d'activités des déchets de Changé et Saint-Germain-Le-Fouilloux. Elle est présidée par le Préfet. Laval Agglomération doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission.

Sont désignés :

Titulaire	Suppléant
Sébastien DESTAIS	Benjamin DUGUÉ

Commission départementale consultative de suivi du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) et de la commission Consultative de Coordination du budget annexe

Laval Agglomération désigne pour siéger au sein de la commission de Coordination mise en place par le Département dans le cadre du transfert de la compétence "Transport et traitement des déchets ménagers et assimilés"

Titulaires	Suppléants
Sébastien DESTAIS	Fabien ROBIN
Geneviève PHAM SIGMANN	Nadège DAVOUST

Syndicat de bassin de l'Ernée

Communes	Titulaires	Suppléants
Saint-Jean-sur-Mayenne	Gérard DERBRÉ	Pierrick LANDAIS
Saint-Germain-le-Fouilloux	Éric GUÉRIN	Jean-François CHESNE

Syndicat de bassin de l'Oudon

Communes	Titulaires	Communes	Suppléants
Montjean	Vincent PAILLARD	Beaulieu-sur-Oudon	Céline HÉMON
Loiron-Ruillé	Jean-Baptiste FOURNIER	St-Cyr-le-Gravelais	Léo BEDOUE

Syndicat mixte sur les bassins versants de la Jouanne, du Vicoin, de l'Ouette et des affluents de la Mayenne dans l'emprise territoriale de Laval Agglomération (JAVO)

Titulaires (18)	Suppléants (18)	Ordre Suppl.
Jean-Paul BALLUAIS	Jean-Luc VILFEU	1
Sébastien ROUSSILLON	Mickaël HESSANT	2
Denis VERDIÈRE	Laurent BRISARD	3
Anne-Célia NIO	Yvan CLAVREUL	4
Dominique BLANCHARD	Annette CHESNEL	5
Christian RAIMBAULT	Monique PORTIER	6
Corinne DE LACROIX	Hubert LANDAIS	7
Anne-Isabelle DE LORGERIE	Anthony FOURRE	8
Jean-Baptiste FOURNIER	Damien RICHARD	9
Éric PRIOUX	Geneviève PHAM SIGMANN	10
Louis MICHEL	Clément BRIDIER	11
Judicaël AUBRY	Isabelle FOUGERAY	12
Cédric SOUFFLET	Thierry BRETON	13
Nadège DAVOUST	Karine LETORT	14
Marcel BLANCHET	Noémie COQUEREAU	15
Gérard DERBRÉ	Yvan LEFEVRE	16
Hervé FLEURY	Miguel SANCHEZ	17
Antoine SERRIÈRE	Éric GUÉRIN	18

Syndicat Le Pertre / Saint-Cyr-le-Gravelais

Sont désignés délégués titulaires pour siéger au sein du syndicat Le Pertre / Saint-Cyr-le-Gravelais :

Titulaires	Suppléant
Louis MICHEL	Damien BARAIS
Soizic CHEVALIER	
Claire PATIN	
Léo BEDOUE	

SYMEVAL (Syndicat mixte des eaux de la Valière)

Sont désignés :

Titulaire	Suppléant
Soizic CHEVALIER	Louis MICHEL

Régies eau et assainissement

Les statuts intègrent la désignation de 35 membres titulaires et de 35 membres suppléants. Un membre de chaque par commune et deux de chaque pour Laval. Le conseil communautaire désigne les membres suivants pour intégrer le conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement :

Communes	Titulaires	Suppléants
AHUILLE	Sébastien DESTAIS	Véronique DE CHALAIN
ARGENTRÉ	Laurent BRISARD	Morgane LE BRECH
BEAULIEU-SUR-LOUDON	Isabelle JOUAULT	Jérôme BLANCHET
BONCHAMP-LÈS-LAVAL	Jean-Marc COIGNARD	Jacques PELLOQUIN
BOURGON	Chantal MARCADÉ	Damien RICHARD
CHÂLONS-DU-MAINE	Patrice FERLET	Emmanuel DAUPHIN
CHANGÉ	Judicaël AUBRY	Thierry BRETON
ENTRAMMES	Nicolas BERTEMES	Edmond HAUBOIS
FORCÉ	Annette CHESNEL	Stanislas PUEL
LA BRÛLATTE	Christian RAIMBAULT	Alex MARIN
LA CHAPELLE-ANTHENAISE	Isabelle FOUGERAY	Christophe BERGÈRE
LA GRAVELLE	Nicolas DEULOFEU	Catherine SACAZE
LAUNAY-VILLERS	Antoine SERRIÈRE	Nicolas MOREL
LAVAL	Nadège DAVOUST Noémie COQUEREAU	Guéwen DOUESNEAU Geneviève PHAM SIGMANN
LE BOURGNEUF-LA-FORÊT	Éric PRIOUX	Jean-François RAIMBAULT
LE GENEST-SAINT-ISLE	Tony ECHELARD	Hervé BOUILLY
L'HUISSERIE	Thierry BAILLEUX	Monique PORTIER
LOIRON-RUILLÉ	Olivier ROUSSEAU	Benoît COTTEREAU
LOUVERNÉ	Philippe BOISRAMÉ	Hervé FLEURY
LOUVIGNÉ	Olivier REHEL	Ludovic BARBÉ
MONTFLOURS	Cédric SOUFFLET	Wilfried MARSIL
MONTIGNÉ-LE-BRILLANT	Éric FOURNIER	Gérard TRAVERS
MONTJEAN	Vincent PAILLARD	Christine MESSE
NUILLÉ-SUR-VICOIN	Sabrina SOREL	Timothée DINOMAIS
OLIVET	Michel LORICHON	Corinne DE LACROIX
PARNÉ-SUR-ROC	Karine LETORT	Sébastien ROUSSILLON
PORT-BRILLET	Fabien ROBIN	Anne-Célia NIO
SAINT-BERTHEVIN	BALLUAIS Jean-Paul	Pierre BESANÇON
SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS	Louis MICHEL	Soizic CHEVALLIER
SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX	Éric GUÉRIN	Marcel BLANCHET
SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	Pierrick LANDAIS	Gérard DERBRE
SAINT-OUËN-DES-TOITS	François SAINT	Jean-Christophe ROUSSEAU
SAINT-PIERRE-LA-COUR	Alexis SAUVAGE	Fabrice PIAU
SOULGÉ-SUR-OUETTE	Dominique BLANCHARD	Philippe BALESTON

Commission locale de l'eau (CLE) du bassin de la Mayenne

Le conseil communautaire désigne pour siéger au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Mayenne Nadège DAVOUST.

SEM Croissance verte

Laval Agglomération désigne Nicolas DEULOFEU comme délégué au sein de l'assemblée spéciale. Le délégué est autorisé à accepter les fonctions de censeur ou de représentant commun au conseil d'administration de la SEM Croissance Verte.

Co-animation du groupe de travail "Agriculture" avec la Chambre d'Agriculture

Sous l'égide de la commission "Environnement" de Laval Agglomération, un groupe de travail "agriculture" est créé. Sa composition est la suivante :

Sont désignés :

- Fabien ROBIN
- Pierre BESANÇON
- Geneviève PHAM SIGMANN
- Nicolas DEULOFEU
- Louis MICHEL
- Christian RAIMBAULT
- Éric LEMOINE
- Julie CHARPENTIER

Cette commission se compose également de 8 exploitants agricoles représentant les différents secteurs géographiques et les différents systèmes d'exploitation caractéristiques du territoire

Commission départementale des risques naturels majeurs

L'arrêté Préfectoral n° 2010-T-0078 du 1^{er} mars 2010 a créé la commission départementale des risques naturels majeurs.

À ce titre, le conseil communautaire possède 1 représentant titulaire et 1 suppléant au sein de cette commission. Sont donc désignés pour représenter l'agglomération :

Titulaire	Suppléant
Georges HOYAUX	Patrick PAVARD

Conseil départemental de sécurité civile

Le conseil communautaire désigne les représentants suivants pour siéger au sein du collège des élus du conseil départemental de sécurité civile :

Titulaire	Suppléant
Patrick PÉNIGUEL	Georges HOYAUX

Agence technique départementale de l'eau de la Mayenne

Le conseil communautaire désigne deux représentants pour siéger au sein de l'agence technique départementale de l'eau de la Mayenne :

- Pierre BESANÇON,
- Nadège DAVOUST

La Ferme urbaine

Les statuts de l'association La ferme urbaine prévoient que l'association sera administrée par un conseil d'administration de 15 membres constitué de 2 collèges :

- un collège constitué de membres actifs (les personnes physiques ou morales, qui cotisent à l'association, qui participent bénévolement aux activités et à la gestion de l'association) : 9 sièges

- un collège de membres de droit : 6 sièges
 - Laval Agglomération (2 sièges),
 - Laval ville (2 sièges),
 - dirigeant de l'association (1 siège),
 - représentant des salariés (1 siège).

Sont désignés(es) en tant que représentantes de Laval Agglomération au conseil d'administration de l'association La ferme urbaine :

- Patrice MORIN
- Fabien ROBIN

3. CULTURE ET SPORT

Le Théâtre de Laval

Le conseil communautaire désigne ses représentants au sein du conseil d'administration de l'établissement public local intercommunal "Le Théâtre de Laval" :

- Claire LE CORNEC
- Agnès CAMARENA
- Fabienne LE RIDOU
- Éric MORAND
- Isabelle FOUGERAY

Sont désignés pour représenter les adjoints des communes membres au sein du conseil d'administration du Théâtre de Laval :

- Cécile ANGOT
- Isabelle GROSEIL

Le conseil communautaire doit également désigner trois personnalités qualifiées ayant acquis, en raison notamment de leur expérience dans le domaine de la marionnette, une compétence particulière leur permettant d'émettre tous avis utiles. Il est proposé de désigner :

- Jean-Rémy Abelard
- Christian Chamailard
- Vanessa Mariet-Lesnard

Mayenne Culture

Claire LE CORNEC est désigné pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association Mayenne Culture pour représenter Laval Agglomération.

Le ZOOM – Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de Laval

L'association du Centre de culture scientifique technique et industrielle de Laval a notamment pour objet de promouvoir, par tous les moyens utiles, le développement de la culture scientifique technique et industrielle auprès de tout public.

Elle est composée de partenaires "institutionnels", de partenaires "scientifiques", de partenaires "économiques", de partenaires "associatifs" et enfin de partenaires "individuels".

Selon les statuts, Laval Agglomération doit désigner 5 représentants.

Sont désignés pour siéger dans les instances du centre de culture scientifique technique et industrielle :

- Claire LE CORNEC
- Christine NADAU
- Julien BROCAIL
- Agnès CAMARENA
- Marie-Laure LE MÉE CLAVREUL

Centre régional d'éducation formation sport et jeunesse (CREFSJ)

Le conseil désigne Céline LOISEAU pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre régional d'éducation formation sport et jeunesse de Laval.

Société des Courses Laval Mayenne

Le conseil communautaire désigne pour siéger au sein du conseil d'administration :

Titulaire	Suppléant
Benjamin DUGUÉ	Éric LEMOINE

Les courses hippiques – Hippodrome de la Hunellière à Saint-Ouën-des-Toits

Benjamin DUGUÉ est désignée comme représentant titulaire.

Hippodrome de Ligonnère à Nuillé-sur-Vicoin

Le conseil communautaire désigne pour siéger au sein du conseil d'administration :

Titulaire	Suppléant
Sylvie RIBAUT	Céline LOISEAU

Société des courses de Saint-Pierre-la-Cour

Le conseil communautaire désigne pour siéger au sein du conseil d'administration de la Société des courses de Saint-Pierre-la-Cour,

Titulaire	Suppléant
Céline LOISEAU	Sophie CHAUVIGNÉ

Association Territoires d'évènements sportifs (TES)

Le conseil communautaire désigne :

1- les élus suivants pour représenter Laval Agglomération :

- Céline LOISEAU, titulaire,
- Claire LE CORNEC, suppléante.

2- les agents suivants au sein des services :

- Le Directeur du Département Sports pour Tous
- Le DGA de la Fabrique du Vivre Ensemble,

4. SOLIDARITÉS ET SANTÉ

Banque alimentaire de Laval

Laval Agglomération désigne Marie ER-RAFIQI comme élu référent auprès de la Banque alimentaire de Laval.

Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Laval

L'article R6143-3 du code de la Santé publique précise les modalités de désignation des membres du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Laval.

À ce titre, le conseil communautaire possède 2 représentants au sein de ce conseil de surveillance. Sont donc désignés pour représenter l'agglomération :

- Yannick BORDE
- Marie ER-RAFIQI

Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle

Le conseil communautaire désigne comme représentant au sein de la commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle :

- Marie ER-RAFIQI

Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)

La Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), pilotée par le Conseil départemental, est une instance de coordination qui réunit les acteurs institutionnels engagés dans le financement des actions de prévention à destination des personnes âgées de plus de 60 ans.

Elle rassemble, comme membres de droit, les caisses de retraite, la Caisse primaire d'assurance maladie, la Mutualité française, l'ARS et le Conseil départemental. La participation des EPCI à la Commission des financeurs est volontaire.

- À cet effet, est désignée Marie ER-RAFIQI en tant que représentant élu de Laval Agglomération appelé à participer aux réunions de la CFPPA.

5. RESSOURCES

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Deux délégués (un élu et un agent) sont désignés au sein de chaque collectivité adhérente au CNAS.

Le délégué représentant des élus est désigné par l'assemblée délibérante tandis que le délégué représentant des agents est désigné par le Président parmi la liste des bénéficiaires.

À cet effet, est désigné Éric PARIS en tant que représentant élu de Laval Agglomération appelé à participer aux instances du CNAS.

Comité des œuvres sociales des employés municipaux (COSEM)

Le conseil communautaire désigne Isabelle FOUGERAY, pour être délégué local des élus et représenter Laval Agglomération au sein des instances du COSEM.

Un délégué local des agents sera également désigné au sein des bénéficiaires.

Établissement public foncier local Mayenne – Sarthe (EPFL)

Sont désignés pour représenter Laval Agglomération à l'assemblée générale de l'établissement public foncier de la Mayenne :

Titulaires	Suppléants
Patrice MORIN	Jérôme LESTEVEN
Patrick PAVARD	Corinne GOUGEON

SPL Espace Mayenne

Le conseil communautaire désigne pour le représenter au sein du conseil d'administration de la SPLEM :

- Céline LOISEAU
- Isabelle FOUGERAY